

**PREFECTURE DE NIMES**  
**DRCT / Bureau des Procédures**  
**Environnementales**  
10 avenue Feuchères  
30 045 NIMES cedex 9

**A l'attention de Monsieur Le Préfet**

Monsieur le Préfet,

Je soussigné **Monsieur Michel MAURY** agissant en qualité de **Gérant de la SARL SEDEM 30** dont le siège social est situé à Manduel (30 129) – Route de Bellegarde

SIRET : 378 911 283 000 18      APE : 4520 A

en application du Livre V Titre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement, relatif aux Installations Classées pour la protection de l'Environnement, vous ai informé par l'intermédiaire du dépôt d'un dossier le 19 février 2013 des modifications prévues sur notre installation sise Route de Bellegarde, 30 129 MANDUEL, autorisée par l'arrêté préfectoral n°01.068N du 30 mars 2001 modifié par l'arrêté préfectoral n°12.090N du 24 juillet 2012.

Ces modifications sont relatives à l'exercice de nouvelles activités :

- « regroupement, transit, tri » de batteries, de déchets non dangereux (plastiques, papiers, cartons, bois...), de déchets inertes (gravats) et de DEEE,
- collecte de déchets non dangereux et dangereux apportés par le producteur initial de ces déchets (batteries, métaux, ...).

Il est à noter également que l'établissement passe du régime de l'autorisation à celui de l'enregistrement suite à la modification de la rubrique 2712 (par le décret n°2012-1304 du 26 novembre 2012). Conformément à l'article R513-1 du Code de l'Environnement, SEDEM 30 s'est fait connaître des services de la Préfecture dans l'année qui suit la mise en vigueur de la rubrique, par l'intermédiaire de ce même dossier déposé le 19 février 2013.

Ainsi, le dossier modificatif déposé, visait à répondre aux objectifs suivants :

- présenter l'évolution du classement ICPE du site vis-à-vis de la rubrique 2712 qui a été modifiée par le décret n°2012-1304 du 26 novembre 2012,
- présenter le projet d'agrandissement du site et les nouvelles rubriques soumises à déclaration en découlant (conformément à l'article R.512-46-23 du Code de l'Environnement),
- présenter les impacts en matière d'environnement et de sécurité découlant des modifications.
- répondre aux exigences administratives et réglementaires (article L.514-2 du Code de l'environnement).

Suite aux observations de l'inspecteur des Installations Classées transmises par courrier du 27 mars 2013, je joins à la présente 3 exemplaires de la version 2 du dossier modificatif.

Je sollicite la possibilité de pouvoir remplacer les plans d'ensemble au 1/200<sup>ème</sup> par des plans au 1/500<sup>ème</sup>.

Fait à Manduel, le 10 juin 2013

**Michel MAURY**  
**S.A.R.L SEDEM 30 SEDEM 30**  
Capital de 1 577 375 €  
Route de Bellegarde 30129 MANDUEL  
Tél 04 66 20 66 20  
Fax: 04 66 20 04 13  
TVA FR 78 378 911 283